



Mise en danger de la vie d'autrui

Par **sherazounette_old**, le **11/10/2007 à 14:34**

bonjour, lors d'un sejour en Algerie,mon bebe de 2ans est tombé malade.apres 1jours et demi d'hospitalisation on nous a dit qu'elle etait guerie et pouvait donc sortir. ce que j'ai refusé vu l'etat alarmant de ma fille. j'ai obligé l'assurance a la garder hospitalisé et celle ci a refusé le rapatriement. le jour de mon retour les medecins de la société de rapatriement m'ont de nouveau indiqué que ma fille etait guérie,(alors qu'elle ne s'alimentait toujours pas et qu'elle avait encore des diarrhéaset de la fièvre.)des mon retour en france soit 4 jours apres je cours au urgence qui rehospitalise ma fille. apres une semaine d'hospitalisation il est decouvert une salmonellose typhi (maladie pouvant etre mortelle pour les enfants en bas age) j'ai essayé de regler ce probleme a l'amiable, mais la société de rapatriement à refusé de reconnaitre ses torts.le docteur responsable que j'ai eu m'a dit texto que je pouvais porter plainte que cela prendrais des années et que cela serait une bataille d'expert. je pense serieusement a porter plainte. toutefois, apres plusieurs avis dont UFC QUE CHOISIR, memme si je portais plainte je risquerais de perdre. que me conseillez vous de faire? ais je une chance au tribunal? je suis preneur de tout les conseils ou de toutes les histoires similaires